

Les enjeux du territoire

Ce territoire se compose d'un "berceau d'eau dormante" eaux dormantes des étangs de la Dombes et de la Bresse et eaux dormantes des affluents de la Saône (excepté la Seille). La plaine alluviale du val de Saône, immense champ d'inondation, constitue un axe structurant.

Il se compose de 28 masses d'eau "cours d'eau" soit 992 kilomètres de linéaire, de 11 masses d'eau "plan d'eau" et de 10 masses d'eau souterraine.

La pluviométrie moyenne à forte se traduit par un régime pluvial des cours d'eau. Les contrastes sont élevés entre les hautes eaux de l'automne et de l'hiver et les étiages estivaux.

Le fossé bressan apparaît ici, comme une plaine d'effondrement tertiaire entre la retombée faillée du Massif central à l'ouest (au pied duquel coule la Saône) et le chevauchement frontal du Jura à l'est. Recouvert d'apports fluvio-glaciaires quaternaires, il comprend la plaine de Bresse, modelée par des terrains imperméables où coulent de nombreuses rivières (Brenne, Solnan, Sevron, Seille, Reyssouze). Le plateau de la Dombes émerge par l'incision post-glaciaire de la Saône et du Rhône qui l'encadrent.

Ce territoire plat est dominé par l'activité agricole. Il est fortement marqué par l'action de l'homme. L'agriculture exerce une pression forte (rejets et prélèvements). La pisciculture dombiste, même si elle est un élément très fort du façonnage du milieu et du paysage, ne représente pas une pression majeure en comparaison de l'agriculture intensive. En revanche, l'industrie agro-alimentaire (laiteries, abattoirs) est à l'origine d'une pression d'autant plus importante qu'elle s'exerce sur des cours d'eau à faible débit. Quant à la pression urbaine, elle se localise essentiellement au niveau des agglomérations de Villefranche-sur-Saône, Bourg-en-Bresse, Mâcon, Lons-le-Saunier et Louhans.

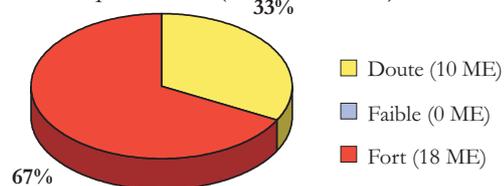
Les masses d'eau cours d'eau

L'évaluation du risque de non atteinte du bon état (NABE) 2015 consiste à analyser, le plus objectivement possible la situation actuelle, d'après des critères physiques, physico-chimiques et biologiques, sur la base de données quantifiées et d'avis d'experts, puis à évaluer, à partir de données connues, la situation probable en 2015 et à apprécier l'écart entre cette dernière et le bon état écologique.

Dans l'attente d'une définition formelle au niveau européen, le bon état écologique est approché par les classes de qualité verte et bleue du système national d'évaluation de la qualité de l'eau (SEQ EAU).

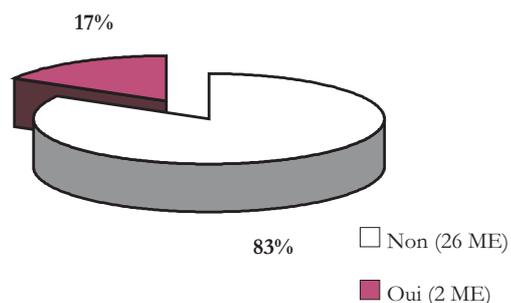
Les impacts probables à échéance 2015 sont évalués sur la base d'un scénario d'évolution des pressions qui intègre l'application des réglementations en cours, les plans d'actions opérationnels ou en phase de l'être (SAGE, contrats de milieu, de branche, ...), ainsi que les grandes décisions d'aménagement du territoire (urbanisme, infrastructures, ...).

Évaluation du linéaire des masses d'eau (ME) à risque NABE (total = 992 km)

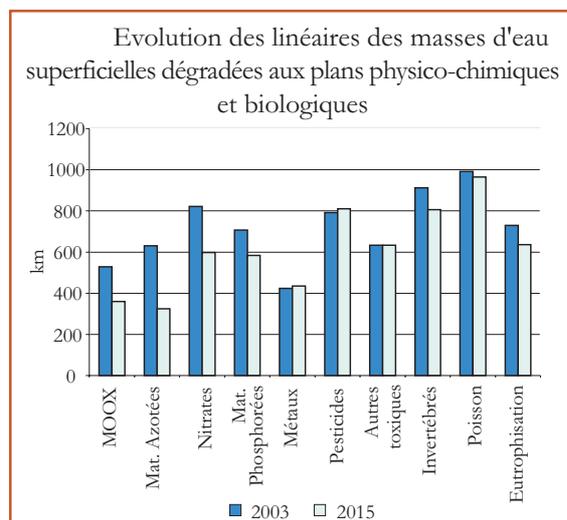


L'atteinte du bon état ne semble possible pour aucune masse d'eau. Le caractère dégradé de ce territoire est évident. Le cumul de nombreux facteurs liés aux rejets urbains, industriels, agricoles en est la cause. Les pesticides et les nitrates de la grande culture (maïsiculture) et de la viticulture, les matières phosphorées des rejets domestiques et de l'élevage, les matières organiques oxydables des collectivités ainsi que les toxiques et métaux des activités industrielles de Mâcon, Tournus, Louhans, Bourg-en-Bresse et Villefranche-sur-Saône sont présents en grande quantité. Le développement des approches contractuelles sur la Seille, la Veyle, la Reyssouze avec leur contrat de rivière ou sur la Saône avec le contrat de vallée inondable devrait permettre d'atténuer les pressions sur les milieux.

Linéaire de masses d'eau (ME) pré-identifiées comme fortement modifiées (total = 992 Km)

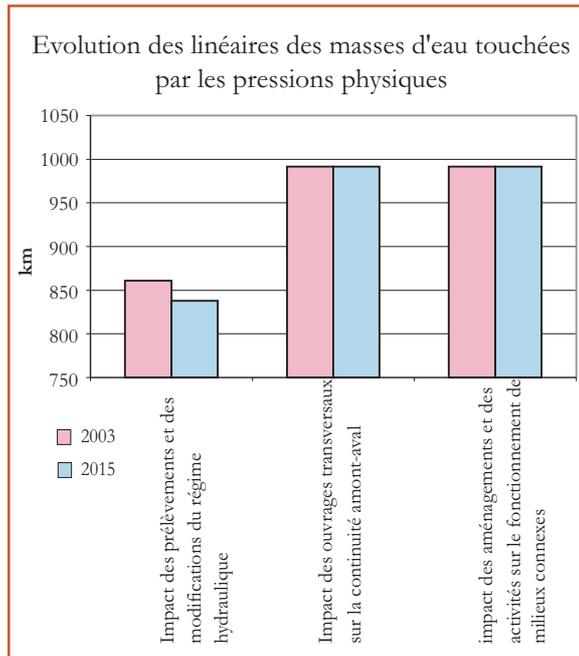


La pression anthropique, en 2003, est telle sur certaines masses d'eau que leurs caractéristiques physiques (au niveau hydromorphologique) conduisent à les pré-identifier en masses d'eau fortement modifiées. C'est le cas de la Seille du Solnan à sa confluence avec la Saône (activités de navigation et agricoles) et de la Saône de Villefranche sur Saône à la confluence avec le Rhône (navigation et artificialisation du lit majeur).



Dans une projection à 2015, les altérations physico-chimiques par les pesticides, nitrates et matières phosphorées restent les plus dégradantes pour la qualité de l'eau. Les efforts localisés des procédures de gestion pour la maîtrise des pollutions diffuses viti-vinicoles et industrielles toxiques permettront d'améliorer sensiblement la situation mais ne permettront pas d'atteindre le bon état. Les efforts devront se poursuivre à ce niveau. L'amélioration des collectes urbaines devrait se traduire par une baisse significative du linéaire de cours d'eau concerné par les altérations de type matières azotées et dans une moindre mesure de type MOOX.

La Reyssouze (moyenne et inférieure), le Jugnon, la Veyle, le Vieux Jonc, la Seille du Solnan à la Saône, la Brenne et le Renon cumulent cependant des handicaps sur les pesticides liés aux activités viti-vinicoles (en rive droite de la Saône et en tête de bassin de la Seille), à la grande culture en plaine (Bresse, Dombes et Val de Saône) et aux rejets des industries (agro-alimentaire). Globalement, la qualité biologique est mauvaise et l'eutrophisation importante. Les rivières lentes de la région pourraient connaître une aggravation du phénomène d'eutrophisation dans la mesure où les rejets domestiques et agricoles sont encore mal maîtrisés.



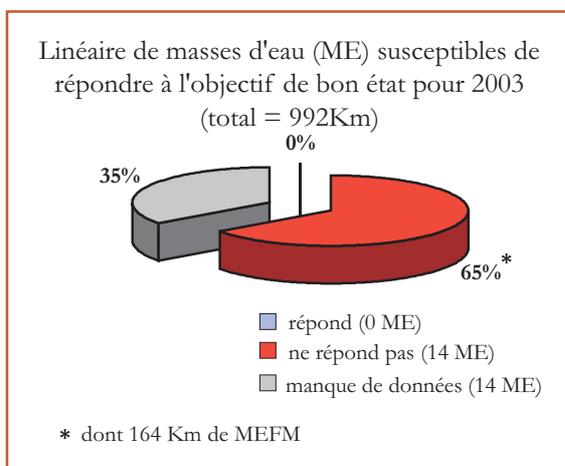
Les impacts prévisibles en 2015 des pressions physiques sur le fonctionnement des cours d'eau sont forts sur le territoire, puisque sur 992 km près de 950 km devraient être concernés par au moins un type d'impact. La Chalaronne, la Veyle, la Reyssouze, la Seille, la Brenne, la Guyotte cumulent les trois impacts en 2003. A l'horizon 2015, elles devraient les cumuler encore (ouvrages, ports, navigation sur la Saône, artificialisation et cloisonnement du milieu pour la Seille, recalibrages et seuils pour la Veyle et la Reyssouze). On notera qu'aucune amélioration de la continuité amont-aval et des espaces de liberté connexes n'est envisagée dans le scénario d'évolution.

D'après le scénario d'évolution, les impacts hydrauliques liés au drainage de la grande culture qui entraînent des crues rapides et des importantes inondations devraient diminuer légèrement.

La gestion des étangs en Dombes (10 000 ha en tête de bassin de la Chalaronne et de la Veyle) et de ceux des contreforts du bassin de la Seille, répond aux intérêts économiques des activités agricoles, touristiques et domestiques. Les rythmes des évolages et des assècs modifient et occasionnent par leur gestion parfois anarchique, d'importants gaspillages d'eau, un colmatage des cours d'eau et favorisent le développement d'espèces invasives.

A titre d'illustration et afin de mieux appréhender l'évolution projetée, d'apprécier la marge de progrès et le chemin à parcourir et de prendre la mesure de l'enjeu que représente les questions importantes, une estimation de l'état de la qualité de l'eau en 2003 vis-à-vis du bon

état écologique tel que défini actuellement a été pratiquée et est présenteci-dessous.



Les masses d'eau souterraine

Sur les 10 masses d'eau souterraine du secteur, le risque principal de non atteinte du bon état porte sur les alluvions de la Saône entre le confluent du Doubs et les Monts d'Or et les alluvions de la Grosne et les alluvions fluvio-glaciaires du Couloir de Certines. Les déséquilibres sont d'ordre qualitatif. Ils sont liés aux activités agricoles (pesticides et nitrates de la grande culture et, plus localement, de la culture de la vigne). Des masses d'eau souterraine profondes, ressources stratégiques potentielles, nécessitent un travail d'amélioration de la connaissance sur les aspects quantitatifs avant d'envisager leur exploitation, leur suivi et leur gestion.

Les masses d'eau plan d'eau

Les 11 masses d'eau sont de type artificiel. Leur qualité est mauvaise pour 8 d'entre elles. Seules les gravières d'Anse et de Montrevel-en-Bresse ont une qualité satisfaisante.

Les questions importantes du territoire

Les grands problèmes retenus au niveau du district mettent en évidence le diagnostic réalisé à l'échelle du bassin. Ils identifient les freins à l'évolution de la situation, mais aussi les savoir-faire et les leviers d'action. Ils définissent les enjeux en cause et dressent quelques pistes d'action pour l'avenir.

- Des toxiques sont recensés sur l'ensemble du territoire en surface et dans les aquifères, en nombre et en concentration significative. Ils concernent une très large gamme d'interlocuteurs (secteur agricole, industriels, collectivités, particuliers). **Comment dépasser la complexité de la problématique pour engager des actions ?**
- L'impact physique et l'eutrophisation excessive sont très présents sur ce territoire. **Comment limiter les destructions liées aux remembrements ? Comment définir une stratégie globale de restauration des rivières, milieux annexes, zones humides pour favoriser l'autoépuration des cours d'eau ? Comment accentuer la sensibilisation sur le phosphore (traitement et émissions) ?**
- Les eaux souterraines sont vulnérables sur le territoire et la connaissance (qualitative et quantitative) sur ces aquifères est limitée. **Comment dynamiser la mise en place d'outils de gestion des aquifères (contrats de nappe, SAGE...) ?**
- La présence de zones humides majeures telles que l'ensemble de la Dombes et le val de Saône, est une caractéristique forte du territoire. **Quelles réponses apporter pour assurer leur préservation et restauration ?**
- Les débits à l'étiage sont faibles pour de nombreux bassins et insuffisants pour permettre l'atteinte des objectifs de la DCE notamment au regard de leur capacité à diluer les rejets. **Quelles solutions est-il indispensable d'apporter pour éviter que les prélèvements aggravent cette situation ?**
- Le manque d'information sur certaines masses d'eau s'explique par l'absence de structure de gestion. Les territoires orphelins sont nombreux. **Avec quels acteurs définir et mettre en œuvre un plan de gestion de ces masses d'eau ?**

Concernant la Saône, le zoom territorial qui lui est dédié dans l'état des lieux du bassin du Rhône et des cours d'eau côtiers méditerranéens apporte des précisions sur les enjeux de sa gestion.

